



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mutuelles

Question écrite n° 44830

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la situation des épargnants de l'ancien Complément retraite de la fonction publique (CREF), géré par la Mutuelle retraite de la fonction publique. Le CREF, créé en 1949, séduisit par ses avantages fiscaux et l'assurance d'une indexation de ses versements sur les traitements de la fonction publique. En 2000, il baissa subitement de 16 % le montant de ses retraites et cessa de les indexer. Les cotisants se sont organisés depuis afin d'obtenir réparation pour ce préjudice. 62 000 cotisants résilièrent leur contrat et ne récupérèrent que la moitié de leur épargne, somme imposable sur une seule année fiscale. Ce sont aujourd'hui près de 380 000 personnes qui n'ont toujours pas obtenu réparation, suite au transfert de leurs droits. Elle lui demande donc d'intervenir afin de remédier à une situation injuste qui perdure depuis de trop nombreuses années.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44830

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2685

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)